



UNION EUROPÄISCHER INDUSTRIE- UND HANDELSKAMMERN
Rhein, Rhône, Donau, Alpen

UNION EUROPÉENNE DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
Rhin, Rhône, Danube, Alpes

UNIE VAN EUROPESE KAMERS VAN KOOPHANDEL
Rijn, Rhône, Donau, Alpen

Transport de marchandises dangereuses: tenir compte des particularités des transports terrestres et ne pas aggraver davantage les réglementations pour le marquage!

Au niveau international, les réglementations pour les transports de marchandises dangereuses se basent sur les recommandations des Nations Unies (Recommandations on the Transport for dangerous goods, Model Regulations).

La Convention européenne sur les transports internationaux de marchandises dangereuses par la route (ADR) et la Loi sur les transports internationaux de marchandises dangereuses par le rail (RID) forment le cadre juridique européen pour les transports routier et ferroviaire.

Tous les deux ans, ces réglementations subissent de très grandes modifications dans le but d'une assimilation aux recommandations des Nations Unies (ONU) et d'une harmonisation globale des réglementations pour le transport des marchandises dangereuses par tous les moyens de transport. L'économie constate que les réglementations se concentrent en premier lieu sur les transports sur de grandes distances d'une seule marchandise dangereuse à la fois. De telles réglementations souvent causent de graves problèmes pour les livraisons et distributions locales et régionales.

Par exemple, les amendements ADR et RID de 1997 ont tellement compliqué les réglementations pour marquer les conteneurs utilisés dans les transports terrestres que celles-ci sont très difficiles à mettre en pratique et ne sont donc pas mises en effet dans beaucoup de pays. Maintenant, il faut craindre des réglementations encore plus sévères: Un groupe de travail de la "Réunion Communale" pense sérieusement à prescrire les réglementations de marquage peu pratiques pour tous les camions. Ceci signifierait que chaque véhicule devrait être marqué avec des étiquettes correspondantes pour chaque marchandise dangereuse de la charge, une condition qui poserait des problèmes insurmontables pour l'économie.



L'Union européenne des Chambres de commerce et d'industrie Rhin, Rhône, Danube Alpes, une association de 90 Chambres de commerce et d'industrie de 11 pays européens rejette catégoriquement cette nouvelle aggravation peu pratique des réglementations pour le marquage dans le transport de marchandises dangereuses par la route et le rail.

Elle appelle

- *Le "Groupe de travail "Transports des marchandises dangereuses (WP 15)" du "Comité des Transports Intérieurs" de la Commission Économique pour l'Europe (ECE)"*
- *La Commission d'Experts pour le RID de l'Organisation inter-étatique pour le transport ferroviaire international (OCTI) et*
- *La "Réunion Communale", le comité exécutif de l'OCTI*
- *L'Union Européenne*
- *Les États membres du ADR et du RID ainsi que les organisations responsables de la promulgation des réglementations du ADR et du RID*

à formuler les réglementations des transports du ADR et du RID

- en vérifiant davantage la nécessité et les possibilités de réalisation de ces réglementations dans les distributions et livraisons locales et régionales et en considérant davantage les besoins de tels transports;
- en considérant davantage les problèmes spéciaux concernant les transports communs de diverses marchandises dangereuses et non-dangereuses dans une seule unité de transport, et en particulier à travers de distances plus courtes, et en tenant compte des chargements et déchargements fréquents;
- en considérant davantage les besoins particuliers des petites et moyennes entreprises, surtout à l'égard d'une administration simplifiée et non-bureaucratique;
- en garantissant davantage l'uniformité d'interprétation, d'application et de contrôle de ces réglementations et en augmentant les efforts pour réduire les démarches uniques nationales des divers États.
- en harmonisant les réglementations uniquement dans les cas où il semble raisonnable d'avoir des réglementations identiques pour divers moyens de transport.

Innsbruck, le 5 mars 1999